

République Française



Ville de Draguignan

N°2019-187

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	34

**CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ ÉNÉDIS PORTANT  
EXTENSION DU RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ SIS 135 CHEMIN DES  
AUBÉPINES À DRAGUIGNAN**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Draguignan**

Séance du 25 novembre 2019

L'An deux mille dix-neuf et le vint-cinq novembre à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

**PRÉSENTS :**

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SYLVIE FRANCIN, BRIGITTE DUBOUIS, CHRISTINE NICCOLETTI, FRANÇOIS GIBAUD, FLORENCE LEROUX, STÉPHAN CÉRET, SOPHIE DUFOUR, JEAN-YVES FORT, GRÉGORY LOEW, DANIELLE ADOUX COPIN, GUY DEMARTINI, ALAIN VIGIER, FRANÇOISE JOSSET, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, SYLVIE FAYE, ÉRIC FERRIER, RICHARD TYLINSKI, FRÉDÉRIC MARCEL, HUGUES BONNET, MATHILDE KOUJI DECOURT, ÉVELYNE LORCET, JACQUES GAUTRON, ANNE-MARIE COLOMBANI, JEAN-DANIEL SANTONI, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN MACKÉ

**PROCURATIONS :**

ALAIN HAINAUT à BRIGITTE DUBOUIS, BRUNO SCRIVO à FRANÇOISE JOSSET, JENNIFER PAILLAUX à RICHARD STRAMBIO, JEAN-JACQUES LION à JEAN-DANIEL SANTONI, AUDREY GIUNCHIGLIA à ALAIN MACKÉ

**ABSENTS :**

MARC GUILLAUME, MARIE-PAULE DAHOT, OLIVIER AUDIBERT TROIN, VALÉRIA VECCHIO, MARIE-FRANCE PASSAVANT

**Secrétaire de Séance :** MATHILDE KOUJI DECOURT

**Publié le :** 28 NOV. 2019

**RAPPORTEUR : SYLVIE FRANCCIN**

Par décision n° PC 083 050 18 K0079 en date du 22 octobre 2018, Monsieur le Maire a autorisé la SARL Kaufman & Broad Provence à construire 56 logements et à démolir les constructions existantes au 135 chemin des Aubépines.

Ce projet nécessitait une extension du réseau public d'électricité, conformément à l'avis de la société ÉNÉDIS en date du 28 août 2018.

Le bénéficiaire du permis de construire susvisé ayant sollicité le raccordement de sa propriété au réseau d'électricité, la société ÉNÉDIS a adressé à la Commune, en date du 6 novembre 2019, un projet de convention concernant le financement de ces travaux, joint en annexe.

La contribution due par la Commune a été évaluée à 16 141,81 € TTC par la société ÉNÉDIS. Ce montant tient compte d'une réfaction prise en charge par ÉNÉDIS qui correspond à la part du coût des travaux de raccordement couverte par le tarif d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 août 2007 modifié. Cette réfaction pour les extensions est actuellement égale à 40 %.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention à intervenir entre la commune de Draguignan et la société ÉNÉDIS portant sur le financement des travaux d'extension du réseau public d'électricité sis 135 chemin des Aubépines à Draguignan, jointe en annexe ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte y afférent.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes de la convention à intervenir entre la commune de Draguignan et la société ÉNÉDIS portant sur le financement des travaux d'extension du réseau public d'électricité sis 135 chemin des Aubépines à Draguignan, jointe en annexe ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte y afférent.

Fait à Draguignan, le 25 novembre 2019.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan